

Sanction Royale

Nous avons en effet accès aux marchés étrangers par le truchement de la Société pour l'expansion des exportations. Si quelqu'un ne voit pas cela c'est qu'il est aveugle, qu'il ne voit pas plus loin que son nez, ou qu'il refuse tout simplement de voir la réalité. Monsieur l'Orateur, le député de York-Simcoe (M. Stevens) est l'âme dirigeante derrière cette politique rétrograde préconisée par le parti conservateur.

[Français]

Nous devons de plus en plus nous tourner vers l'exportation de biens d'équipement et de services connexes pour obtenir le type de croissance économique dont a besoin le Canada pour assurer le nombre et le genre d'emplois répondant aux qualifications de sa main-d'œuvre. Ce sont ces mêmes biens et services à fort coefficient de main-d'œuvre, produit de la technologie canadienne, qui contribueront à créer les emplois futurs. Et c'est à cet égard que l'appui de la SEE se révèle indispensable.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-5, loi modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse, sans amendement.

LA SANCTION ROYALE

[Français]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer aussi la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue le 20 novembre 1978.

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

Le 20 novembre 1978

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui le 20 novembre, à 9 h 50 du soir, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

[Traduction]

M. l'Orateur: A la suite des arrangements convenus, comme le Sénat a adopté le bill sur les pensions de vieillesse et que la

[M. Blais.]

Chambre désire maintenant passer à l'un des votes sur le budget prévus par le Règlement, cela nous forcera peut-être à siéger un peu plus longtemps qu'à l'ordinaire de façon à pouvoir recevoir le message du Sénat et nous y rendre afin d'obtenir la sanction royale pour le bill sur la sécurité de la vieillesse. Je suppose que, si cela s'impose, la Chambre sera prête à se présenter au Sénat à cette heure-là dans ce but. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Chrétien: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que de l'amendement modifié de M. Stevens (p. 1249) et du sous-amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

M. l'Orateur: Comme il est 9 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 60(6) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix la motion nécessaire pour disposer du sous-amendement dont est maintenant saisie la Chambre.

La question porte sur le sous-amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Qu'on appelle les députés.

(Le sous-amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), mis aux voix, est rejeté.)